

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 31
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 Avril 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, , M.YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M.PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN , MME ISABELLE SEROR, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M.DANIEL ERWAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN)

Etait absent excusé :

MME NATHALIE GAUVRIT a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/063

Objet : Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE DE FIXER** à 16 le nombre des membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S., soit :

→ 8 membres élus au sein du conseil municipal :

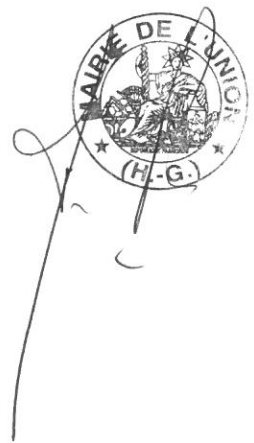
- Mme BRIGITTE COLOMIE
- M. YVAN NAVARRO
- Mme MICHELE CHAVE
- Mme NATHALIE SIMON-LABRIC
- M. JOËL FEULLERAT
- Mme MONIQUE GUEDES
- Mme NADINE MAURIN
- Mme ELISABETH ATTELAN

Nombre de votants : 33
A déduire (Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

→ 8 membres hors conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE



- Transmis le 28 AVR. 2014

- Affiché le 28 AVR. 2014